



AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NO DM2025-08-02_183**

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 15 septembre prochain à 19 heures, le conseil municipal devra statuer la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Dérogation aux dispositions du règlement 308, relatif au zonage, à l'article 74, alinéa B., mentionnant que le garage détaché doit être implanté à 2 mètres de la limite de propriété latérale et arrière sans ouverture afin d'autoriser le citoyen à construire un garage détaché d'une superficie et hauteur conforme qui serait implanté à 0,91 mètre de la limite de propriété latérale et arrière.

Identification du site concerné : Le site concerné se situe au 183, rue Saint-Patrice et le numéro de lot concerné est le lot 5 159 814 du cadastre du Québec.

Le conseil municipal prendra en considération les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à dg@sherr.ca.

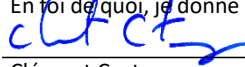
Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 28^e jour du mois d'août 2025.


Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 28^e jour du mois d'août 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 28^e jour du mois d'août 2025.


Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier